



Site Natura 2000
« Côte Bleue Marine »
FR9301999



Ateliers de la Concertation

Usagers du milieu marin : Plaisance – pêche récréative

Réunion du 30 novembre 2010 à 17h30 à l'Observatoire du Parc Marin

COMPTE - RENDU DE LA REUNION N°1 DU GROUPE DE TRAVAIL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Associations de pêche et Sociétés nautiques :

- Roland BELLAN, Vice-Président de la société nautique des Laurons, Lavera
- Serge CERVEAU, membre des Usagers du Port de Sausset, Sausset
- Gérard CHEVÉ, Président de la société nautique de la Redonne, Ensues la Redonne
- Michel EYRAUD, Président du Team Surf-Casting Martégal, Martigues
- Gérard GAILLAC, trésorier de la société nautique du Petit Méjean, Ensues la Redonne
- Lucien GARCIA, secrétaire de Carry Pêche Sportive, Carry-le-Rouet
- Christian GOVAERE, conseiller portuaire et membre des Usagers du Port de Sausset, Sausset
- René GUIGUE, Président du CIQ des Laurons, Lavera
- Gérard JULIEN, Président de Carry Pêche Sportive, Carry-le-Rouet
- Jean-Pierre LAURIOL, Président de la société nautique des Figuières, Ensues la Redonne
- Pierre PANDELÉ, Président de la Société des Calanquais de la Tuilière, Carry-le-Rouet
- Patrick PETIT, Président des Plaisanciers de Sausset les Pins

Fédérations sportives :

- Jacques CHAMPOLÉON, représentant de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer PACA, Marseille
- Petch CHOVELON, représentante du comité départemental de Voile 13, Marseille
- Mathieu JULIN, membre de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSM Passion), Ollioules
- Lionel LUCCA, membre de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSM Passion), Ollioules
- Cyril GOBARD, secrétaire du comité Provence de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA) et délégué environnement du club Homopalmus à Martigues, Aix en Provence
- Joseph RUSSO, Président du comité Provence de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA), Marseille

Associations de défense, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement :

- Bernard BEAUDELOT, Président de l'Association de Défense de la Réserve Marine de Carry-le-Rouet (ADRMCR) et conseiller portuaire des petits ports de la Côte Bleue, Septèmes les Vallons
- Francis FRANCISCA, Président de Sensibilisation Protection Nature Environnement (SPNE), Martigues
- Jean-Marc FRANCISCA, membre de Sensibilisation Protection Nature Environnement (SPNE), Martigues
- Aurélie MENOUE, responsable des activités subaquatiques de l'A.I.E.J.E., Ensues la Redonne

Bateliers :

- Bernard TAGLIAMONTE, responsable de Croisières Côte Bleue, Carry-le-Rouet

Sociétés de location et réparation de bateaux :

- Rémi BEDEREDE, directeur de B2M, Carro
- Guy DELAHAYE, directeur de DG Services, Carry-le-Rouet

Société de kayak en mer :

- Stéphane LIGET, directeur de Blue Kayak, Aubagne

Collège de l'Etat et ses établissements :

- Martine GENDRE, chargée de mission Natura 2000 en mer, DREAL PACA, Aix-en-Provence

Personnels du Parc Marin :

- Frédéric BACHET, Eric CHARBONNEL, Benjamin CADVILLE, Magali AGREIL

ETAIENT EXCUSES :

- Francis DESCAVES, Président de l'A.S. de Prévention Nautique de Martigues Carro
- Pierre CASTE, Président du comité départemental de Voile 13, Martigues
- Claude ROQUES, Président du comité départemental 13 de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM), Marseille

Ordre du jour

- Rappel de la démarche Natura 2000 et contexte de la Côte Bleue
- Avancement des inventaires biologiques et premiers résultats
- Avancement des socio-économiques et premiers résultats
- Quels enjeux pour la plaisance – pêche récréative ?
- Vers quelles mesures de gestion des activités plaisance – pêche récréative ?
- Eléments de la charte pour une pêche maritime éco-responsable
- Evaluation des incidences des activités, premiers éléments de réponses...

P.J. : diaporamas « Points sur la démarche Natura 2000 en mer et quels enjeux pour la plaisance - pêche récréative ?

GT1 plaisance - pêche récréative n° 1 Synthèse des débats sur le site Natura 2000 « Côte Bleue Marine »
--

- Le territoire du site Côte Bleue Marine est concerné par la Directive Habitats du réseau Natura 2000. L'objectif de la démarche Natura 2000 est de conserver en bon état les habitats visés par la Directive de 1992, c'est-à-dire principalement pour la Côte Bleue l'herbier de Posidonie (habitat prioritaire), les « récifs » (roche coralligène, frange littorale), les grottes sous-marines et les fonds sableux.
- Chaque activité dans un site Natura 2000 est analysée au regard de l'impact réel ou potentiel qu'elle pourrait avoir sur les habitats et les espèces prioritaires de la directive de 1992, en fonction de leur degré de conservation, de leur fonctionnalité et de leur représentativité.
- Le protocole des enquêtes de fréquentation mis en place par le Parc a été respecté. Il a été réalisé au cours de 5 jours de sorties par mois sur un cycle annuel complet, ainsi qu'un suivi de la pêche récréative (1795 enquêtes et mesures des captures) et de la surveillance quotidienne par bateau. Les comptages ont été faits toujours au même moment le matin.
- L'ensemble de la navigation de loisir (particuliers et fédérations) a été regroupé sous le vocable « plaisance ». Ce terme regroupe l'ensemble des pêcheurs de loisir (pêche embarquée, du bord et pêche sous-marine), les sociétés nautiques, toute la catégorie voile, les kayaks de mer, les sociétés de location de bateaux, la pêche au gros et les bateliers. Par soucis de simplification, aucune sous-catégorie de la plaisance n'a été faite, car l'impact principal de cette activité reste la problématique du mouillage sur les habitats sensibles, commune à l'ensemble des usagers embarqués même dans le cadre de la voile légère.
- Comme proposition de mesures de gestion sur le mouillage, il a été cité l'exemple de l'organisation spatiale dans la calanque Méjean (avec 10% des petits fonds qui sont en ZIM/ZIEM : zone d'interdiction aux mouillages et engins à moteur) : il sera intéressant d'avoir la même approche pour arriver à définir des secteurs à enjeux selon la présence d'habitats sensibles (ex : herbier de Posidonie) dans les autres calanques fréquentées.
- D'autres types d'orientations de gestion des activités peuvent être cités, comme la régulation du nombre de compétitions de pêche sous-marine, prise en concertation avec la FNPSA depuis 2005 sur la Côte Bleue. Il est important que les activités cohabitent entre elles. La pêche récréative fait partie de l'identité de la Côte Bleue, elle est traditionnelle au même titre que la pêche professionnelle aux petits métiers. Des chartes d'activités, à élaborer en concertation avec les usagers, permettront d'acter le positif. Il est donc intéressant d'avoir une démarche collaborative, avec des échanges dans les 2 sens, car les usagers sont des observateurs privilégiés des milieux et de leur évolution, notamment sur les sites sensibles.
- Des moyens matériels et financiers supplémentaires pourront être mis à disposition du futur animateur du site pour le suivi des mesures de gestion Natura 2000. Toutefois le respect de cette réglementation passera principalement par un autocontrôle des usagers. L'adhésion à une charte Natura 2000 constitue un engagement personnel fort qui implique à ce que les signataires se responsabilisent après avoir pris connaissance des mesures.

- L'Etat français à la responsabilité vis-à-vis de l'Union Européenne à minima de conserver, voire d'améliorer, le bon état écologique des habitats et des espèces concernées par les annexes pour lesquels le site Natura 2000 a été désigné. Il s'agit d'une obligation de résultat qui engage l'ensemble des états membres de l'Union Européenne.
- La raréfaction de l'oursin n'est pas uniquement liée aux prélèvements par pêche, mais provient également de facteurs d'origines naturelles ou anthropiques variés qui peuvent expliquer la faiblesse des effectifs : une maladie qui touchait environ 10 % des oursins pêchés lors de la saison 2009-2010, la température de l'eau trop importante en été, la faiblesse du recrutement des années précédentes, et peut-être l'abondance des dorades depuis quelques années, qui semblent en consommer de grandes quantités.
- Il est essentiel que les représentants de la pêche récréative soient présents aux réunions de concertation afin que ces activités puissent être prises en compte et pérennisées sur les sites concernés.
- Les travaux réalisés dans le cadre de la thèse sur les pêcheurs professionnels aux petits métiers de la Côte Bleue, et par le Parc Marin sur la pêche récréative (programme PAMPA) sont très approfondis et permettent de disposer d'informations complètes.
- Il a été porté à connaissance des usagers comme exemple de gestion durable de l'activité pêche récréative la charte nationale pour une pêche maritime de loisir éco-responsable signée en juillet 2010 dans le cadre du Grenelle de la Mer. A la demande des participants qui n'en avaient pas connaissance, cette charte nationale pour une pêche éco-responsable sera jointe au compte rendu même si l'essentiel de son contenu ne relève pas de la démarche Natura 2000 qui ne concerne que les habitats.
- Il a été présenté une synthèse de la procédure d'évaluation des incidences des activités sur un site Natura 2000 en mer. Les textes réglementaires sont en cours d'élaboration, mais le projet d'une liste locale d'activités soumises à évaluation (liste unique pour la Méditerranée) a été détaillé.
- Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est à remplir soit par le porteur du projet, soit par l'organisateur de la manifestation ou du concours, en fonction des informations dont il dispose. Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidences.
- Il existe un mode dérogatoire qui permet une dispense d'évaluation pour les activités conduites dans le cadre de contrats Natura 2000 ou décrites dans les chartes Natura 2000. C'est-à-dire que si les organisateurs de manifestation ou concours s'engagent dans la charte et que leurs activités y sont clairement explicitées et détaillées, alors ils n'auront pas à réaliser d'évaluation des incidences.

La séance est conclue en précisant que les propositions de mesures de gestion, thème de la 2^{ème} réunion en mars 2011, seront à définir et à hiérarchiser avec les usagers par le biais d'une fiche d'objectifs qui sera jointe lors de la convocation à cette 2^{ème} réunion du groupe de travail pour l'ensemble des structures des activités plaisance - pêche récréative de la Côte Bleue.